

# Procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 26 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Fleurat, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur Michel RINGUET, maire.

**Présents** : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, M. BARDET, Mme BARRAT, M. JOFFRE

**Excusés** : MM. AFONSO, GIVERNAUD, PINAUD

Madame BONNAVAL a été désignée secrétaire de séance.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Validation du procès-verbal du 26 mars 2024
- Devis pour la réfection du plancher du bureau de la mairie
- Devis fourniture et installation poêle à granulés au n°2 chemin de la Tonnelle
- Devis réfection des toitures des cabanons rue Etienne Louis Genty
- Proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison du n°2 rue Louise Pichon
- Estimation des travaux du n°7 rue Etienne Louis Genty
- Acquisition d'un véhicule pour l'adjoint technique
- Questions diverses

**Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 a été approuvé.**

## **Devis réfection du plancher du bureau de la mairie : délibération n° 2024-06-26-01**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire des travaux dans un des bureaux de la mairie, dont le plancher est pourri et nécessite des travaux de réfection urgents. Il présente le devis de l'entreprise SARL AUSSOURD d'un montant de 3 043,70 € HT, qui comprend la dépose, l'empierrement, l'isolation et le dallage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le devis de la SARL AUSSOURD pour la réfection du plancher du bureau de la mairie pour un montant de 3 043,70 € HT soit 3 652,44 € TTC.

### **Devis fourniture et installation d'un poêle à granulés au n°2 chemin de la tonnelle : délibération n° 2024-06-26-02**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire installer un poêle à granulés dans la maison au n°2 chemin de la tonnelle. Cette location est chauffée uniquement à l'électricité avec convecteurs à l'étage et dans la cuisine et plancher chauffant au rez-de-chaussée pour la pièce à vivre. Il présente deux devis, un de l'entreprise SARL Thierry CHEVREUIL pour un montant de 4 944,10 € HT, l'autre de Confort en Marche pour un montant 7 565 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL Thierry CHEVREUIL d'un montant de 4 944,10 € HT soit 5 216,03 € TTC

### **Devis réfection des toitures des cabanons rue Etienne Louis Genty : délibération n° 2024-06-26-03**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à la réfection des toitures des cabanons situés rue Etienne Louis Genty et présente trois devis, un de ABF COUVERTURE d'un montant de 5 341 € HT, un de la SARL TOITURE CHARPENTE ET SERVICES d'un montant de 7 018,31 €, un de MILLET FRAPPAT de 19 539,22 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise SARL TOITURE CHARPENTE ET SERVICES d'un montant de 7 018,31 € HT soit 8 421,97 € TTC.

### **Proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison du n°2 rue Louise PICHON : délibération n°2024-06-26-04**

La proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation de cette maison a été rejetée.

### **Estimation des travaux de la maison du n°7 rue Etienne Louis Genty : délibération n° 2024-06-26-05**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'estimation des travaux de faisabilité établie pour la réhabilitation de la maison du n° 7 rue Etienne Louis Genty.

L'estimation des travaux se décompose ainsi :

- Lot 1 : démolitions-maçonnerie-réseaux ..... 46 000 €
- Lot 2 : menuiseries extérieures et intérieures.....40 200 €
- Lot 3 : doublages-cloisons-plafonds-isolation.....26 800 €
- Lot 4 : carrelage-faïence..... 7 800 €
- Lot 5 : peinture-sols PVC.....16 200 €
- Lot 6 : plomberie sanitaire-chauffage PAC et électrique-ventilation..... 26 500 €
- Lot 7 : électricité.....12 000 €
- Montant pour imprévus, évolution du dossier..... 6 000 €
- Etablissement d'un DPE pour la location du logement ..... 150 €

-	<b>MONTANT DES TRAVAUX HT .....</b>	<b>181 650 €</b>
-	<b>TVA à 20 %.....</b>	<b>36 330 €</b>
-	<b>MONTANT TTC.....</b>	<b>217 980 €</b>
	<b>Option n°1 : réalisation d'une porte fenêtre en pignon sud-est.....</b>	<b>5 500 €</b>
	<b>Option n°2 : poêle à granulés compris ventouse avec sortie en toiture .....</b>	<b>5 800 €</b>
	<b>option n°3 : drains en pied des façades arrières des maisons n° 1 et 7 et pignon maison n° 7.....</b>	<b>6 100 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition de travaux. Cependant cette maison ne possédant pas du tout de terrain, le conseil municipal souhaite avant de prendre une décision définitive pouvoir rencontrer la riveraine de la maison pour savoir si elle accepte de vendre à la commune un morceau de terrain, ce qui permettrait de préciser certains points de travaux, à savoir la pompe à chaleur et le percement de la porte-fenêtre en pignon sud-est.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour rencontrer la riveraine et échanger avec elle sur la question du terrain. Après cet entretien, il sera demandé un nouveau chiffrage et un dossier DETR sera déposé en fin d'année.

### **Acquisition d'un véhicule pour l'adjoint technique : délibération n° 2024-06-26-06**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir un véhicule pour l'adjoint technique qui fait tous les déplacements sur la commune avec son tracteur.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte cette décision d'acquérir un véhicule style Berlingo ou autre, ce véhicule devra fonctionner au gasoil ou à l'électricité, la dépense sera au maximum de 15 000 €.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire afin de conclure ce dossier.

### **Motion au SDEC et à ENEDIS pour le renforcement du réseau électrique des Grandes Loges : délibération n° 2024-06-26-07**

Le conseil municipal prend acte des travaux qui ont été réalisés au printemps 2024, mais le problème reste entier pour les maisons du village des Grandes Loges du n°1 jusqu'au n°15.

Les quelques maisons qui ont été enlevées du raccordement par le transformateur des Petites Loges n'étaient pas consommatrices d'énormément de courant, puisqu'une seule se chauffe électriquement.

ENEDIS qui est intervenu à plusieurs reprises pour faire des mesures ne constate pas d'anomalie particulière, puisque les mesures sont faites quand il fait beau et que les maisons équipées de panneaux solaires réinjectent du courant.

Le conseil municipal attire l'attention du SDEC sur la situation du réseau électrique qui dessert le village des Grandes Loges à la requête des habitants de ce village. La longue ligne qui dessert les habitations du village des Grandes Loges à partir d'un transformateur qui est situé aux Petites Loges ne semble plus adaptée pour fournir l'énergie nécessaire aux nouveaux usages

qui se développent notamment la recharge des véhicules électriques. Et une solution pérenne serait souhaitable.

Le conseil municipal demande en conséquence au SDEC de bien vouloir étudier à nouveau cette situation et procéder si possible au renforcement du réseau électrique des Grandes Loges du n°1 au n°15.

## **Informations**

L'automatisation de la cloche de l'église est réalisée depuis le 24 juin 2024.

Il sera demandé à la SARL Thierry CHEVREUIL un devis pour séparer les lumières de la salle polyvalente du reste du tableau électrique.

Deux devis vont être demandés pour refaire la partie arrière de la toiture de la maison MAREST. Un dossier DETR sera déposé en fin d'année.

Les subventions DETR et de la Région ont été versées pour les travaux de transformation de la grange en logement soit 164 827,07 €. La subvention DETR a également été versée pour les travaux de toiture de la maison 7 rue Etienne Louis Genty soit 7 566,88 €.

Un compte-rendu des contrôles d'assainissement réalisés dans le bas du bourg va être demandé au service assainissement d'Evolis.

En ce qui concerne le courrier de Mme MAROUZEAU, le conseil municipal dit ne pas avoir de solution technique pour répondre à toutes les demandes du bourg, et va interroger Evolis pour voir quelles solutions techniques peuvent être envisagées.

Madame BONNAVAL demande si on peut faire intervenir une entreprise pour pousser les déchets verts au Vergnoux à l'intersection Poulignat/les Villettes, la demande est acceptée. Elle souligne également l'état particulièrement dégradé de portions de la D56 entre le Vergnoux et la Grange et de plus cette partie de route présente un réel danger pour les usagers lorsque circulent de très gros engins sans panneaux annonçant leur passage. Un courrier sera fait au service concerné du Département.

Le maire,  
M. RINGUET



la secrétaire de séance,  
J. BONNAVAL

